



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

2451, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1H 7X7

613.235.5000
Télécopieur : 613.235.9500

2451 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1H 7X7

613.235.5000
Fax: 613.235.9500

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Introduction

L'Association canadienne des entraîneurs (« ACE ») est une organisation de sport amateur sans but lucratif qui donne aux entraîneurs et aux entraîneuses les habiletés, les connaissances et les attitudes fondamentales qu'il leur faut pour contribuer à l'excellence dans le sport. Dans le cadre des activités liées à ses programmes et à ses services, l'ACE peut collecter des renseignements personnels. À l'exception de certaines activités décrites dans la section concernant le commerce électronique ci-dessous, l'ACE n'exerce pas d'activité commerciale; par conséquent, elle n'est pas assujettie à la plupart des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, l'ACE respecte le droit des personnes de savoir comment leurs renseignements personnels sont utilisés. La présente politique de confidentialité indique comment l'ACE collecte, utilise et divulgue des renseignements personnels dans le cadre de ses activités, et comment elle s'efforce d'assurer que les renseignements personnels en sa possession demeurent exacts et confidentiels.

Que sont les renseignements personnels?

L'expression « renseignements personnels » désigne toute information concernant une personne identifiable autre que les renseignements exemptés par les lois relatives au respect de la vie privée applicables (p. ex., les coordonnées commerciales telles que le nom, le titre et l'adresse d'une entreprise). Les données cumulatives ou rendues anonymes à partir desquelles il est impossible d'établir l'identité d'une personne ne sont pas considérées comme étant des renseignements personnels. L'ACE se réserve le droit d'utiliser les renseignements personnels pour créer des données cumulatives ou rendues anonymes et les utiliser à toute fin qu'elle juge appropriée.

Seuls les renseignements personnels qui répondent à des besoins jugés raisonnables en l'occurrence et qui sont nécessaires pour fournir des services ou de l'information aux participants, aux participantes, aux organismes partenaires et à d'autres parties seront collectés, utilisés et divulgués par l'ACE.

Comment les renseignements personnels sont-ils collectés par l'ACE?

L'ACE a uniquement recours à des méthodes équitables et licites pour collecter les renseignements personnels.

L'ACE peut collecter des renseignements personnels qui lui sont fournis verbalement ou par écrit (y compris par l'intermédiaire des médias électroniques) par des participants et participantes, des organismes partenaires ou d'autres tierces parties.

Consentement

À moins que la loi ne le permette, l'ACE ne collecte pas de renseignements personnels sans l'obtention préalable du consentement de la personne concernée. Cependant, il est possible que l'ACE demande un consentement dans le but d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels après que ceux-ci ont été collectés si l'ACE souhaite utiliser lesdits renseignements à des fins qui ne sont pas énoncées dans la présente politique, qui n'ont pas été mentionnées auparavant ou pour lesquelles la personne concernée n'a pas préalablement donné son consentement.

En fournissant des renseignements personnels à l'ACE, vous acceptez et consentez à ce que celle-ci collecte, utilise et divulgue lesdits renseignements conformément aux dispositions de la présente politique de confidentialité. Si l'ACE planifie de collecter des renseignements personnels pour d'autres fins que celles indiquées dans la présente politique de confidentialité, l'ACE vous informera de ces fins au moment de la collecte des renseignements personnels et vous demandera votre consentement.

Vous êtes libre de refuser que l'ACE collecte, utilise et divulgue vos renseignements personnels, ou de retirer votre consentement en tout temps, pourvu que vous en avisiez l'ACE dans un délai raisonnable. Dans certaines circonstances, certains services ne peuvent être offerts que si vous consentez à ce que l'ACE collecte, utilise et divulgue vos renseignements personnels. Par conséquent, si vous choisissez de ne pas fournir ou de refuser votre consentement à l'ACE, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure de vous offrir les services désirés. L'ACE vous informera des conséquences de refuser de fournir ou de retirer votre consentement.

Buts de la collecte et de l'utilisation des renseignements personnels

À l'exception des buts indiqués dans la section sur le commerce électronique ci-dessous, l'ACE collecte et utilise les renseignements personnels seulement pour les besoins suivants :

1. administrer le Programme national de certification des entraîneurs et mettre à jour la banque de données dudit Programme;
2. administrer le programme Les entraîneures, le programme Nutrition sportive pour les athlètes et entraîneurs et d'autres programmes internes;
3. vérifier l'accréditation des participants et participantes;
4. administrer les programmes de bourses d'études et de subventions de l'ACE;
5. organiser diverses conférences qui offrent aux entraîneurs et entraîneures et aux dirigeants et dirigeantes du sport des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage;
6. gérer les différents programmes de prix et de reconnaissance de l'ACE;

7. fournir de l'information aux participants et participantes, aux organismes partenaires et à d'autres parties à propos des programmes et services liés à la formation des entraîneurs et entraîneuses;
8. gérer les relations avec, notamment, les participants et participantes ainsi que les organismes partenaires et communiquer avec ceux-ci;
9. respecter des exigences juridiques et réglementaires;
10. gérer le site Web et autres infrastructures de la technologie de l'information de l'ACE;
11. recruter, embaucher, gérer, évaluer, rémunérer le personnel et les entrepreneurs et effectuer toute autre transaction avec eux;
12. répondre à d'autres besoins jugés raisonnables et compatibles aux buts susmentionnés.

Les renseignements personnels que l'ACE pourrait collecter auprès des personnes varieront en fonction de ses relations avec ces personnes et des services que ces dernières désirent obtenir de l'ACE.

Aucun renseignement personnel obtenu par l'ACE ne sera autrement vendu, commercialisé, troqué, échangé ou divulgué moyennant rétribution.

Situations dans lesquelles l'ACE peut divulguer des renseignements personnels

Afin d'atteindre les buts indiqués ci-dessus, l'ACE peut divulguer des renseignements personnels aux parties énumérées ci-après :

1. les personnes faisant partie des organismes nationaux de sport pertinents ou leurs associations sportives locales et leurs collaborateurs sélectionnés et approuvés;
2. les coordonnateurs et coordonnatrices provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs et des entraîneuses;
3. les personnes faisant partie des Instituts nationaux de formation des entraîneurs et leurs collaborateurs sélectionnés et approuvés;
4. les organismes gouvernementaux qui versent des fonds à l'ACE et au Programme national de certification des entraîneurs (PNCE);
5. les médias imprimés et électroniques qui couvrent des événements liés aux programmes de prix et de reconnaissance;
6. les personnes et organismes qui aident l'ACE à faire connaître ses produits et services;
7. les personnes et organismes qui conseillent ou fournissent des services à l'ACE;
8. les personnes et organismes qui participent à :
 - a. la mise à jour, la révision et l'élaboration des systèmes, des procédures et de l'infrastructure de l'ACE, y compris la mise à l'essai et l'amélioration des systèmes informatiques de l'ACE;
 - b. la restructuration de l'ACE.

Dans le cas où des renseignements personnels de nature délicate sont soumis à l'ACE, cette dernière ne divulguera pas lesdits renseignements à moins qu'ils ne s'avèrent nécessaires pour que l'ACE fournisse ses services à un participant, une participante ou un organisme partenaire.

Si l'ACE divulgue des renseignements personnels à des organismes qui fournissent des services pour son compte, elle exigera que ces organismes utilisent lesdits renseignements aux seules fins de fournir des services à l'ACE, aux participants et participantes, aux organismes partenaires ou à la personne concernée et exigera également qu'ils prennent les mesures de sécurité appropriées pour protéger ces renseignements personnels.

Dans certaines circonstances, l'ACE peut divulguer des renseignements personnels sans consentement. Des exemples figurent ci-dessous :

1. lorsque les renseignements sont exigés par la loi ou par une ordonnance ou une prescription de la cour, d'un organisme administratif ou d'un tribunal gouvernemental;
2. lorsque l'ACE estime, en se fondant sur des motifs raisonnables, que les renseignements sont nécessaires pour protéger les droits, la confidentialité, la sécurité ou la propriété d'une personne ou d'un groupe pouvant être identifiés;
3. lorsque les renseignements sont nécessaires afin de calculer ou de percevoir des sommes dues à l'ACE;
4. lorsque les renseignements sont nécessaires pour permettre à l'ACE d'exercer des recours existants ou pour restreindre tout dommage pouvant être causé à l'ACE.

Si l'ACE se voit dans l'obligation, ou a la permission, de divulguer des renseignements sans consentement, elle ne divulguera pas d'autres informations que celles qui lui ont été demandées.

Exactitude et détention des renseignements personnels

L'ACE s'efforce d'assurer que tous les renseignements personnels qui lui sont soumis et qui se trouvent en sa possession sont suffisamment exacts, actuels et complets pour satisfaire aux besoins qui nécessitent leur utilisation. Si l'ACE découvre que des renseignements personnels sont inexacts, incomplets ou périmés, elle révisera lesdits renseignements et, si cela s'avère nécessaire, elle fera de son mieux pour aviser les tierces parties à qui elle a fourni les renseignements inexacts afin que celles-ci puissent également corriger leurs dossiers.

L'ACE ne détient les renseignements personnels que pendant la durée nécessaire à la satisfaction des besoins pour lesquels ils ont été collectés. Le temps de détention des renseignements personnels varie en fonction du service et de la nature des renseignements. La période de détention peut être supérieure à la durée des relations entre la personne qui fournit les renseignements et l'ACE; néanmoins, l'ACE ne détiendra les renseignements que pendant la période où elle aura besoin de posséder suffisamment d'informations pour répondre à toute question qui pourrait être soulevée à une date ultérieure.

Lorsque l'ACE n'a plus besoin des renseignements personnels, elle a recours à des procédures établies pour les détruire, les supprimer, les effacer ou les transformer de manière à préserver l'anonymat.

Actuellement, les principales installations dans lesquelles l'ACE détient des renseignements personnels se situent dans la ville d'Ottawa, et des entrepôts additionnels peuvent se trouver dans les municipalités avoisinantes.

Protection des renseignements personnels

L'ACE s'efforce de garder ses bureaux et ses installations de stockage d'information sécuritaires sur les plans physique, technique et des procédures afin d'éviter toute perte, mauvais usage, accès non autorisé, divulgation ou modification des renseignements personnels. Cela s'applique également aux méthodes d'élimination et de destruction de renseignements personnels de l'ACE.

En outre, l'ACE offre une protection accrue des renseignements personnels en restreignant l'accès à ces renseignements aux seuls employés qui, de l'avis de la direction de l'ACE, doivent connaître cette information dans le but d'être en mesure d'offrir les produits ou les services de l'ACE.

Si un employé ou une employée de l'ACE fait un mauvais usage de renseignements personnels, cela sera considéré comme une faute grave et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la mise à pied pourront être prises. Si une personne ou un organisme fournissant des services à l'ACE, ou pour le compte de celle-ci, fait un mauvais usage de renseignements personnels qui lui sont fournis à cette fin, cela sera également considéré comme une faute grave et des mesures pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'entente liant ladite personne ou ledit organisme à l'ACE seront prises.

Accès aux renseignements personnels

L'ACE autorise un accès raisonnable et un droit de révision des renseignements personnels qu'elle détient au sujet d'une personne par ladite personne. Afin d'éviter que des prétextes frauduleux soient invoqués pour accéder aux renseignements, il est possible que l'ACE demande suffisamment d'informations lui permettant de confirmer que la personne qui fait la demande est autorisée à le faire avant de lui donner accès aux renseignements ou de lui permettre d'effectuer des corrections.

L'ACE se réserve le droit de refuser de donner accès aux renseignements personnels lorsque les informations demandées :

1. pourraient entraîner la divulgation : (i) de renseignements personnels, y compris d'opinions, concernant une autre personne ou quelqu'un qui est décédé; ou (ii) de secrets commerciaux ou d'autres renseignements commerciaux confidentiels qui pourraient nuire à l'ACE ou à la position concurrentielle d'une tierce partie;

2. pourraient porter atteinte à des négociations contractuelles ou autres menées par l'ACE ou par une tierce partie;
3. sont assujetties au secret professionnel ou au privilège relatif au litige;
4. ne sont pas facilement accessibles et nécessiteraient un travail ou un coût disproportionnés par rapport à la nature ou à la valeur des renseignements personnels;
5. n'existent pas, ne sont pas détenues par l'ACE ou ne peuvent pas être trouvées par celle-ci;
6. pourraient raisonnablement causer : (i) un préjudice grave en ce qui a trait au traitement ou aux recours de la personne concernée; (ii) un dommage moral grave à la personne concernée ou à une tierce personne; ou (iii) un préjudice corporel grave à une autre personne;
7. pourraient empêcher ou nuire à l'application de la loi et à d'autres activités d'enquête ou de réglementation mises en œuvre par un organisme habilité à le faire par la loi;
8. n'ont pas à être divulguées ou ne doivent pas être divulguées en vertu d'une loi applicable.

Si l'ACE ne peut pas ou n'a pas à divulguer les informations, elle informera la personne qui a fait la demande des motifs qui l'empêchent de le faire.

L'ACE se réserve le droit de ne pas modifier les renseignements personnels en réponse à une demande de modification présentée par une personne, mais elle fournira en pièce jointe tout texte supplémentaire jugé approprié par la personne concernée.

L'ACE n'exige pas de frais pour vérifier ou corriger les renseignements personnels; cependant, selon les lois applicables, il est possible qu'un montant minimal doive être déboursé pour l'obtention d'une copie de dossier contenant des renseignements personnels.

Commerce électronique

L'ACE peut de temps à autre offrir sur son site Web des services de commerce électronique pouvant comprendre la vente de biens et de services fournis par l'ACE ou par des fournisseurs indépendants.

Afin d'offrir des services de commerce électronique, l'ACE peut collecter, conserver, analyser et utiliser les renseignements personnels que les utilisateurs et les utilisatrices divulguent à l'ACE en concluant des transactions commerciales en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, leurs coordonnées (telles que leurs noms, adresses électroniques et adresses physiques) et des renseignements financiers (p. ex., numéro de carte de crédit et date d'expiration). Les renseignements personnels seront utilisés par l'ACE, par des tiers au compte de cette dernière et par des fournisseurs indépendants pour des transactions commerciales en ligne, y compris, sans s'y limiter, pour le traitement des commandes, la facturation, la commercialisation et les questions relatives au service à la clientèle.

En effectuant des transactions électroniques sur le site Web de l'ACE, vous consentez à la collecte, à la conservation, à l'analyse et à l'utilisation de vos renseignements personnels aux fins indiquées ci-dessus. L'ACE peut également collecter, conserver, analyser et utiliser vos renseignements personnels fournis par

des tiers aux fins susmentionnées, y compris, sans s'y limiter, pour les services de traitement des paiements et autres services en ligne et hors ligne.

Si vous ne souhaitez pas que vos renseignements personnels soient utilisés à des fins commerciales, veuillez communiquer avec l'agente de protection des renseignements personnels de l'ACE en faisant parvenir un courriel à communications@coach.ca, ou appelez au 613-235-5000, poste 2365, et demandez à parler à l'agent(e) de protection des renseignements personnels de l'ACE.

Site Web

Les serveurs Web de l'ACE enregistrent des renseignements généraux à propos des visiteurs et visiteuses, notamment leur identité numérique, l'heure de la consultation et les pages visualisées. Ces renseignements sont uniquement utilisés sous forme cumulative pour des motifs internes; ils permettent à l'ACE d'offrir un meilleur service aux visiteurs et visiteuses car ils contribuent à :

1. gérer le site de l'ACE;
2. repérer les problèmes techniques;
3. améliorer le contenu du site Web de l'ACE.

Lorsque l'on navigue sur Internet, on est confronté à une technologie appelée « témoins ». Les « témoins » sont des fichiers ou des éléments d'information qui peuvent être stockés sur le disque dur d'un ordinateur lorsque l'utilisateur ou l'utilisatrice consulte un site Web. La programmation initiale de la plupart des navigateurs Internet accepte les témoins. Si l'utilisateur ou l'utilisatrice ne veut pas accepter les témoins, il ou elle n'a qu'à programmer le navigateur de manière à ce qu'il les refuse ou qu'il l'avertisse si des témoins sont envoyés.

Les témoins « volatiles » sont des éléments d'information temporaires qui s'effacent lorsqu'un visiteur ou une visiteuse ferme la fenêtre de son navigateur Internet ou éteint son ordinateur. Les témoins volatiles permettent l'amélioration de la navigation sur les sites Web et de recueillir des informations statistiques cumulatives.

Les témoins « persistants » sont des éléments d'information plus permanents qui sont stockés sur le disque dur de l'ordinateur du visiteur ou de la visiteuse et qui y demeurent, à moins d'être effacés. Les témoins persistants stockent de l'information dans l'ordinateur de l'utilisateur ou de l'utilisatrice pour différents motifs, notamment pour récupérer certains renseignements qui ont déjà été fournis (p. ex., des mots de passe), aider à établir quelles pages d'un site Web sont les plus utiles aux visiteurs et visiteuses et adapter un site Web en fonction de leurs préférences.

L'ACE ne partage pas les renseignements personnels obtenus au moyen de témoins avec des tierces parties.

L'ACE n'exerce aucun contrôle sur le contenu des sites Web des tierces parties qui pourraient être consultés par les utilisateurs et utilisatrices à partir d'hyperliens figurant sur le site de l'ACE. L'ACE encourage tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices à lire la politique de protection des renseignements personnels de chaque site Web consulté.

Questions liées à la confidentialité

Si vous avez des questions au sujet de : (i) l'accès aux renseignements personnels; (ii) les principes de l'ACE concernant la collecte, l'utilisation, la gestion ou la divulgation de renseignements personnels; ou (iii) la présente politique de confidentialité, veuillez communiquer avec l'agente de protection des renseignements personnels de l'ACE en faisant parvenir un courriel à communications@coach.ca ou appelez au 613-235-5000, poste 2365, et demandez à l'agent(e) de protection des renseignements personnels de l'ACE.

L'ACE enquêtera sur toutes les plaintes qui lui sont présentées et, si une plainte s'avère justifiée, elle prendra toutes les mesures raisonnables pour régler la question.

Date d'examen	Action	Date d'approbation
18 octobre 2018	Mise à jour police, logo et format.	
Cycle de révision	4 ans	